

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du vendredi 24 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre Mars, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Angicourt étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel DELAGRANGE, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2017.

Présents : M. DELAGRANGE, Maire,

Mme DUPUIS, MM. DEHOMMEAU, ANTOINE, FREMONT, Mme CHAMPENOIS, Adjoint, Mme ALDEBERT, M. BONNEAU, Mmes JUNGLUTH, LEVEQUE, MM. RUHAUT, WALBECQ

Absent excusé : M. POINDRON, pouvoir à M. WALBECQ

Absents : Mme BIMONT, M. CHARLES

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Le compte-rendu de la réunion du 3 Février 2017 n'appelant pas de remarque, il est procédé à la signature du Registre.

Monsieur le Maire propose l'adjonction d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Etude de plans de circulation : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise. Il n'y a pas d'objection ; le dossier sera donc présenté au cours de la présente réunion.

ORDRE DU JOUR

I - PRESENTATION C.C.P.O.H. – NOUVELLE COLLECTE DES DECHETS

Monsieur le Maire passe la parole à M. Robert LAHAYE, Vice-Président de la C .C.P.O.H. (Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte), en charge de l'Environnement et de la collecte des déchets ménagers.

M. LAHAYE informe que, dans le cadre des lois Grenelle, Environnement, Transition énergétique, et depuis plusieurs années déjà, des incitations visent à la valorisation des déchets et à leur réduction.

La C.C.P.O.H. a œuvré dans ce sens et avait le choix entre la mise en place de la Redevance Incitative (R.I.) ou la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (T.E.O.M.I.). C'est cette dernière option qui a été retenue. S'agissant d'une taxe, elle sera toujours collectée par les Services Fiscaux ; ce qui n'est pas le cas pour la R.I.

Le coût mis à la charge des contribuables, basé sur l'utilisation du service, comprendra :

- Une base fixe calculée, quelle que soit la taille de la poubelle « grise », par référence » aux bases de la Taxe Foncière x par un taux fixé par la C.C.P.O.H. correspondant à 13 levées annuelles
- Une base à la levée (et non au poids), par chaque levée supplémentaire au-delà des 13.

La T.E.O.M.I. sera mise en place, en test, à compter du 1^{er} Janvier 2018. Elle sera définitivement applicable en 2019 et sera perçue sur l'imposition foncière 2020.

L'année 2017 sera l'année de la communication auprès des Elus et des usagers. Des réunions sectorielles (4 secteurs ont été définis) seront organisées par la C.C.P.O.H. Pour Angicourt, la réunion aura lieu à Rieux, le mardi 25 Avril 2017.

Parallèlement, courant Avril, un « Guide des Elus » sera remis aux Elus, pour leur permettre de communiquer de manière identique.

Les réunions sectorielles seront animées par un Cabinet spécialisé, recruté par la C.C.P.O.H.

L'année 2018 sera l'année TEST. Les poubelles sont pucées ; des enregistrements sont déjà effectués. A partir de ces éléments, les ratios qui seront déterminés pourront être affinés (base fixe, partie incitative/coût à la levée).

Pour équilibrer les dépenses aux recettes, c'est le taux de la T.E.O.M. qui sera ajusté.

Après cet exposé, un débat s'ensuit.

Aux questions posées relatives à la collecte des déchets verts, M. LAHAYE répond que rien ne sera modifié pour 2017, bien que la période de collecte ait été réduite. Pour les encombrants, le ramassage est arrêté depuis un certain temps, leur enlèvement peut être effectué sur appel téléphonique. En outre, le réseau des déchetteries permet les dépôts sur les sites par les Administrés eux-mêmes. Le Syndicat Mixte facture le service à la C.C.P.O.H. au nombre total d'habitants. Il n'y a donc pas de paiement supplémentaire pour l'usager qui s'y rend.

Les autres questionnements reposent principalement :

- Sur les coûts pour l'Administré, 13 levées pour la partie fixe semblent peu (1 fois/mois en moyenne ; odeurs, familles nombreuses...)
- Une étude a-t-elle été faite ?
- Craintes pour une hausse à la charge des Administrés alors que les tonnages sont moindres
- A quel tarif, les levées supplémentaires ?

M. LAHAYE conclut :

- . Que toutes ces questions devront être posées au Cabinet d'Etudes, le 24 Avril prochain
- . L'année 2018 sera l'année d'ajustage pour définir les tarifs, le Cabinet recruté est spécialisé en la matière
- . Des études ont été réalisées préalablement à la décision prise par le Conseil Communautaire quant au choix de la T.E.O.M.I. Monsieur DELHOMMEAU ressortira le dossier pour les Elus Municipaux.

21 h 30 : M. LAHAYE quitte la réunion.

II - C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Suite à la démission des deux Membres désignés par délibération du 25 Novembre 2016, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation des Délégués qui siégeront à la Commission créée au sein de la C.C.P.O.H.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- . M. DELHOMMEAU, Délégué titulaire
- . M. RUHAUT, Délégué suppléant.

III - TRAVAUX D'ENTRETIEN GENERAL, AVEC REMPLACEMENT DE TUILES, DES COUVERTURES DE L'EGLISE SAINT-VAAST, Eglise classée Monument Historique

- Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. et du Conseil Départemental de l'Oise

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 23 Septembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux d'entretien, avec remplacement de tuiles, des couvertures de l'Eglise Saint-Vaast.

Les travaux n'ont pas débuté, à ce jour.

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière pourrait être sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la DRAC Hauts-de-France/Site d'Amiens.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal confirme la demande d'aide financière auprès de la D.R.A.C. et décide :

- . De déposer auprès du Conseil Départemental de l'Oise un dossier de demande de subvention pour financer les travaux dont le coût prévisionnel H.T. est de 24 978.56 €
- . De réaliser les travaux après l'obtention des aides financières sollicitées, le projet étant inscrit au Budget 2017
- . D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

IV - AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE – ETUDE D'AMENAGEMENT DE SECURITE EN ADEQUATION AVEC LES RELEVES DE VITESSE

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Monsieur le Maire présente ce dossier pour lequel un devis a été établi par la Société STERELA (5 Impasse Pédenau – 31860 PINS-JUSTARET).

Le coût de la prestation s'élève à 7 500.00 € HT. Une aide financière pourrait être sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Oise au titre des Aménagements de sécurité routière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal exprime son accord sur le dossier présenté et décide :

- . De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour financer le projet dont le coût prévisionnel est de 7 500.00 € HT
- . De réaliser l'étude après l'obtention de l'aide financière sollicitée, le projet étant inscrit au Budget 2017
- . D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIVERS

- Eglise – Humidité importante

Monsieur BONNEAU attire l'attention sur la situation. Il faudrait prévoir une aération (en ouvrant la porte, par exemple, avec mise en place d'une grille pour sécurisation des lieux). Le dossier sera pris en considération.

La séance est levée à 22 h 05.



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, written over the right side of the official stamp.